ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychiatrie

Question écrite n° 48936

Texte de la question

M. Guénhaël Huet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prédominance de la psychanalyse dans la formation des psychologues et des pédopsychiatres. Dans les CMP où sont adressés les enfants ayant des troubles scolaires ou du comportement, on note une omniprésence de psychothérapeutes de formation psychanalytique. Les avancées des neurosciences et de la neuropsychologie ne sont donc pas prises en compte dans les propositions de traitement thérapeutique. Ainsi, des enfants, qui rencontrent de vrais problèmes, ne pourront être soignés par des thérapies ayant prouvé leur efficacité scientifique. Aussi, il lui demande de bien lui faire connaître les intentions du Gouvernement quant à l'évolution de la formation des psychologues, pédopsychiatres.

Données clés

Auteur : M. Guénhaël Huet
Circonscription : Manche (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48936
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 février 2014, page 942
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)